



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art

Veuillez suivre les 3 étapes ci-dessous pour soumettre à ce fonds :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du fonds, les candidats et les activités admissibles, le montant, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant les fonds ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

Le 1^{er} mars 2020

Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Renseignements supplémentaires

Jennifer Cherniack

Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

jennifer.cherniack@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265

PRG7575F 11-19



LIGNES DIRECTRICES

Description du fonds	<p>Chaque année, le Conseil des arts dispose d'un montant pour soutenir des initiatives spéciales de la communauté canadienne des métiers d'art. Remis par l'entremise du Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art, ce montant représente le revenu d'une dotation de 500 000 \$ faite au Conseil des arts en 1985 par feu M^{me} Chalmers.</p> <p>Le Fonds Chalmers permet au Conseil des arts d'aider des organismes d'arts visuels et des professionnels des métiers d'art canadiens à but non lucratif à entreprendre des projets qui contribuent à l'avancement et la compréhension des métiers d'art au Canada. Le fonds comporte trois volets permettant de financer une partie des dépenses de projets non renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aide à la recherche et à l'élaboration de politiques (ce volet est ouvert aux organismes et aux individus);• Aide aux projets spéciaux (ouvert aux organismes);• Aide à la pré-publication (ouvert aux organismes). <p>Les candidats peuvent soumettre une seule demande dans UN des volets ci-dessus par date limite.</p>
Admissibilité du candidat	<p>Organismes admissibles</p> <p>Les organismes canadiens constitués en sociétés à but non lucratif œuvrant en arts visuels et en métiers d'art, ce qui comprend les musées d'art, les galeries d'art à but non lucratif, les centres d'exposition, les centres d'artistes autogérés, les départements des arts d'universités, les collèges d'arts et de métiers d'art, les organismes de service et les associations professionnelles qui font preuve d'un engagement envers les communautés professionnelles des métiers d'art au Canada peuvent présenter une demande.</p> <p>Professionnels des arts admissibles</p> <p>Les professionnels des métiers d'art (par exemple les artistes, les conservateurs, les critiques et les écrivains) peuvent aussi soumettre une demande à ce programme, mais seulement au volet d'Aide à la recherche et à l'élaboration de politiques. Ils doivent être des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Les candidats ne sont pas tenus d'habiter au Canada au moment où ils présentent leur demande.</p>

<p>Admissibilité du candidat (suite)</p>	<p>Pour être considéré comme un artiste professionnel ou un conservateur des métiers d'art contemporain indépendant, ou un critique ou commissaire indépendant vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir reçu une formation spécialisée dans votre domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • être reconnu comme tel par vos pairs (artistes de la même tradition artistique); • avoir produit de façon indépendante un ensemble d'œuvres sur une période d'au moins 2 ans au terme de votre formation; les critiques et les commissaires doivent assurer la continuité d'une pratique professionnelle en arts visuels sur une période d'au moins 2 ans, au terme de leur formation, et travailler indépendamment d'un organisme artistique; • avoir présenté vos œuvres devant public dans un contexte professionnel, à au moins 1 occasion, et avoir reçu en retour un cachet d'artistes; les commissaires doivent avoir assuré la préparation d'au moins 1 présentation d'art contemporain devant public, dans un contexte professionnel en arts visuels, au terme de leur formation; les critiques doivent avoir publié au moins 1 essai critique sur l'art contemporain, dans un contexte professionnel, au terme de leur formation. <p>Un contexte professionnel est celui qui est reconnu comme tel par un commissaire professionnel, un propriétaire de galerie, un marchand d'art, un collectif d'artistes professionnels ou un jury de professionnels du domaine. Veuillez noter que le fait de répondre aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez les fonds.</p>
<p>Admissibilité du projet</p>	<p>Aide à la recherche et à l'élaboration de politiques</p> <p>Les fonds de ce volet couvrent une partie des dépenses directes de recherche ou de travaux de documentation relatifs à l'histoire ou à la situation actuelle des métiers d'art, et à des questions découlant de la pratique dans le domaine des métiers d'art. Les établissements qui veulent retenir les services de conservateurs et de consultants à court terme pour élaborer leurs politiques d'acquisition et leurs programmes d'expositions de métiers d'art contemporains peuvent aussi solliciter des fonds de ce volet.</p> <p>Aide aux projets spéciaux</p> <p>Les fonds d'Aide aux projets spéciaux couvrent une partie des frais directs de conférences, de séminaires, de symposiums, des séries de causeries et d'ateliers d'artistes destinés à faire mieux connaître et comprendre les métiers d'art au Canada.</p> <p>Aide à la pré-publication</p> <p>Ces fonds couvrent une partie des frais de pré-impression de publications sur les métiers d'art destinées à une diffusion nationale ou internationale. Sont admissibles les anthologies, monographies et rapports de recherche, ainsi que les numéros spéciaux de périodiques canadiens sur les métiers d'art. Les organismes peuvent soumettre leur demande indépendamment ou en collaboration avec un éditeur. Peuvent aussi être soumises des propositions visant l'utilisation des techniques du cinéma, de la vidéo, de l'audio, ou de l'Internet pour traiter de questions contemporaines liées aux métiers d'art.</p>

Admissibilité du projet (suite)	<p>REMARQUE : Toutes les demandes doivent indiquer que les professionnels qui contribuent au projet seront rémunérés. Cette rémunération doit figurer dans le rapport final et l'état financier que doivent soumettre tous les candidats retenus.</p> <p>Projets non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités dans le domaine du design industriel, commercial et de mode. • Les projets organisés par des étudiants ou qui présentent des travaux d'étudiants ou des œuvres réalisées dans un contexte de formation ou d'études. • Les ateliers de formation pour débutants ou les cours d'art. • Les projets liés à la présentation et à la documentation d'une exposition. • Les résidences d'artistes. • Les projets de recherche et de création de la part de professionnels des métiers d'art, à moins qu'ils ne soient directement liés à la recherche et à l'élaboration de politiques sur les métiers d'art au Canada. Pour les subventions de recherche et de création, veuillez vous inscrire au programme Explorer et créer.
Montants des fonds	<p>Les montants demandés ou obtenus dans le cadre de ce programme ne sont assujettis à aucun minimum ou maximum; les fonds alloués varient généralement entre 5 000 \$ et 7 000 \$, selon les demandes reçues et les évaluations du comité d'évaluation par les pairs. Il est possible que les candidats retenus ne reçoivent qu'une partie du montant total demandé.</p> <p>Les fonds ne peuvent pas servir à financer des projets déjà réalisés ou à couvrir des dépenses déjà engagées au moment de la date limite du programme.</p>
Aide à la production d'une demande	<p>L'Aide à la production d'une demande contribue au paiement des services qui aident dans le processus de demande de prix ou de mise en candidature pour les personnes qui se définissent comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale; • un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels. <p>Pour soumettre une demande, communiquez avec l'agent responsable du prix 4 semaines avant la date limite. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>
Soutien à l'accès	<p>Le Soutien à l'accès aux services finance les artistes individuels qui s'auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, de même que les groupes et organismes qui consacrent la majorité de leurs ressources au soutien de ces communautés. Cette subvention supplémentaire apporte une contribution couvrant le coût des services et des mesures de soutien expressément requis pour réaliser un projet ayant reçu une subvention d'un programme du Conseil des arts. conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces.</p>

Évaluation des demandes

Processus d'évaluation

L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs. Le comité sera composé de professionnels chevronnés des métiers d'art (par exemple des artistes, des administrateurs, des conservateurs, des critiques, des écrivains ou des enseignants) reconnus comme tels par leurs pairs. Les membres du comité seront aussi sélectionnés de façon à tenir compte d'une juste représentation des spécialisations artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays.

Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.

Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation par les pairs fondera son examen des demandes sur les objectifs du fonds et les critères d'évaluation définis ci-dessous. Les décisions du comité seront fondées sur la qualité générale de la demande par rapport aux autres demandes évaluées dans le cadre de ce concours national et sur le montant des fonds disponibles.

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- l'incidence du projet sur le développement des métiers d'art dans un contexte régional, provincial ou national;
- la qualité du travail des collaborateurs du projet;
- le caractère approprié du budget et l'aptitude du candidat à mener le projet à bon terme.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre documentation d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte.• La Déclaration doit être soumise sur papier avec une signature originale à l'encre.• Consultez le formulaire de demande pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre demande, les documents requis et la documentation d'appui. <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ 4 mois après la date limite du concours.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veuillez visiter notre site web au conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
Renseignements personnels	<p>Les renseignements personnels inscrits sur cette demande seront utilisés à des fins opérationnelles ou pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts.</p> <p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales et d'autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l'évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des occasions économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez l'énoncé de confidentialité sur notre site web à conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.</p>

Conditions rattachées au fonds

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution des fonds que vous recevrez **si votre demande est retenue**. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous :

Versement des fonds

Le Conseil des arts effectuera le versement une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution.

Les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.

Imposition des subventions

Le Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art est imposable. Le Conseil des arts envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d'après l'Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l'année qui précède immédiatement la réception d'une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l'artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l'impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre site Web :

conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu.

Modifications au projet

Toute modification au projet doit être approuvée par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement**.

Date d'expiration des fonds alloués

Le montant des fonds sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.

Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des arts concerné. Sinon, le Conseil des arts annulera la portion des fonds qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez la portion que vous avez déjà reçue.

Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié au fonds. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution du fonds.

Rapport final

Vous devrez soumettre un rapport final sur la façon dont vous avez utilisé le fonds au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution qui vous aura été envoyé.



Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art (2020)

Les renseignements que vous fournirez sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION

Nom du candidat (veuillez indiquer le nom légal au complet) : M^{me} M. Autre _____

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone Télécopieur

Courriel Site Web

Nom de la personne responsable (s'il y a lieu) :

Nom

Poste

(_____) (_____) _____

Téléphone Télécopieur

Courriel

DÉCLARATION

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en Français Anglais

Permettez-vous au Conseil des arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?
(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris les sondages.) Oui Non

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Pour les candidats individuels – Je confirme que je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions.
- Pour les représentants d'organisme – Je serai l'unique représentant de l'organisme et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- Je confirme que je serai conforme (ou que mon organisme se conforme) à toutes les lois municipales, provinciales ou territoriales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui ont trait aux normes en matière d'emploi, à la santé et sécurité au travail et aux droits de la personne.
- Je m'engage à offrir des conditions de travail sécuritaires et à favoriser un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'inconduite sexuelle.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au fonds décrits dans les lignes directrices et j'y suis satisfait (ou l'organisme que je représente y est satisfait).
- Je comprends que les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du fonds jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.
- J'accepte les conditions du fonds et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans le formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom (en lettres moulées)

Signature de la personne responsable
(une signature originale à l'encre est requise)

Date

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant CAC ART 202.

SOUTIEN À L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Le **Soutien à l'accès aux services** finance les artistes individuels qui s'auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, de même que les groupes et organismes qui consacrent la majorité de leurs ressources au soutien de ces communautés. Cette subvention supplémentaire apporte une contribution couvrant le coût des services et des mesures de soutien expressément requis pour réaliser un projet ayant reçu une subvention d'un programme du Conseil des arts. Pour plus d'information, veuillez consulter le site web du Conseil des arts: conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces

Montant total demandé: _____ \$

Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne pas inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.

DESCRIPTION

Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.

Montant demandé

Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 \$ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus à 75 \$ chacun).

Montant total : $(3 \times 80 \times 2) + (75 \times 2) = 630$ \$

630 \$

Montant total demandé

Vous devez arrondir les montants à la **centaine de dollars près**.



Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT

Nom de famille du candidat individuel

Premier et second prénoms

Nom de l'organisme (nom **légal ou enregistré**)

Nom et le poste de la personne-contact

Ville (résidence permanente ou lieu)

Province ou territoire

Site Web

PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE FONDS

Type de projet (veuillez cocher la case appropriée) :

Aide à la recherche et à l'élaboration de politiques Aide aux projets spéciaux Aide à la pré-publication

Montant demandé de ce fonds : _____ \$ (arrondi à la centaine de dollars près)

Titre et description du projet (maximum de 30 mots) :

Le projet débutera le _____ et se terminera le _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

PARTIE A3 – PROFIL DE L'ORGANISME

Remarque : Les candidats individuels ne sont pas tenus de remplir cette partie.

Dans un **maximum de 500 mots**, veuillez décrire votre organisme dans un style télégraphique.

Assurez-vous de couvrir chacun des points ci-dessous :

- mandat de votre organisme;
- principaux buts et objectifs artistiques;
- bref historique (y compris la date d'établissement, les principaux événements ou les principales réalisations);
- structure (indiquez le type de société, le nom et le titre des membres du personnel clé, le nombre d'employés et les rapports qu'entretient votre organisme avec tous les autres avec lesquels il est affilié d'une quelconque façon);
- situation géographique et communauté desservie;
- rôle de l'organisme dans la communauté artistique;
- réseau de distribution et autres renseignements pertinents (**facultatif**).

PARTIE B1 – DESCRIPTION DU PROJET

Lorsqu'il évalue les demandes, le comité d'évaluation par les pairs considère cette partie comme la plus importante. Assurez-vous que votre description du projet se rapporte directement aux critères d'évaluation suivants :

- l'incidence du projet sur le développement des métiers d'art dans un contexte régional, provincial ou national;
- la qualité du travail des collaborateurs du projet;
- le caractère approprié du budget et l'aptitude du candidat à mener le projet à bon terme.

Cette section ne doit pas dépasser 1 000 mots.

PARTIE B2 – COLLABORATEURS DU PROJET/CANDIDAT INDIVIDUEL

Dressez la liste des professionnels qui collaboreront au projet. Les collaborateurs peuvent être des conservateurs, des artistes, des écrivains, des éditeurs ou des chercheurs invités ou employés par votre organisme. Justifiez votre choix de collaborateurs pour ce projet en décrivant brièvement leurs réalisations antérieures et leur contribution anticipée à ce projet.

Joignez les curriculum vitae des collaborateurs (**maximum de 3 pages chacun**).

Les candidats individuels doivent aussi inclure leur curriculum vitae (**maximum de 3 pages**).

PARTIE C1 – INFORMATION FINANCIÈRE : REVENUS (concernant le projet seulement)

Présentez le budget prévu pour le projet. Il est important que le budget soit équilibré, c'est-à-dire que le total des dépenses corresponde au total des revenus. Indiquez clairement, dans les sections ou les colonnes appropriées, les dépenses qui seraient couvertes par ce programme du Conseil des arts.

REVENUS

	Confirmé	À confirmer	Montant
Subventions du Conseil des arts provenant d'autres programmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Subventions fédérales (autre que celles du Conseil des arts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Subventions provinciales ou territoriales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Subventions municipales ou régionales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Dons de particuliers ou de sociétés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Coûts partagés avec d'autres organismes (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Droits d'inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Vente de billets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ \$
Contribution du candidat			_____ \$
Montant demandé du Fonds Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art (vous devez arrondir ce montant à la centaine de dollars près)			_____ \$
		Total des revenus	_____ \$

PARTIE C2 – INFORMATION FINANCIÈRE : DÉPENSES		
DÉPENSES		
	Coût	Montant demandé au Fonds Jean A. Chalmers
Recherche et élaboration des politiques :		
Honoraires	\$	\$
Repas et dépenses accessoires	\$	\$
Transport	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
Total des dépenses	\$	\$
OU		
Projets spéciaux :		
Honoraires	\$	\$
Repas et dépenses accessoires	\$	\$
Transport	\$	\$
Hébergement	\$	\$
Location d'équipement	\$	\$
Location d'installations	\$	\$
Matériel de conférence	\$	\$
Impression	\$	\$
Documentation	\$	\$
Administration (téléphone, télécopieur, frais de poste)	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
Total des dépenses	\$	\$
OU		
Pré-publication :		
Honoraires	\$	\$
Recherche et documentation	\$	\$
Photographies	\$	\$
Droits d'auteur	\$	\$
Conception graphique	\$	\$
Traduction	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
Total des dépenses	\$	\$

Assurez-vous que les dépenses soient égales aux revenus.

PARTIE D1 – DOCUMENTATION ÉCRITE

Il est important d'identifier clairement votre matériel écrit afin que le comité d'évaluation par les pairs comprenne de quelle façon elle est liée au projet. Indiquez votre nom comme candidat et, si vous soumettez une publication à l'appui de votre demande, précisez les pages pertinentes.

Veillez noter que votre matériel écrit ne vous sera pas retourné par le Conseil des arts. Le matériel soumis sera conservé avec votre demande jusqu'à ce qu'il soit supprimé en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

Le matériel écrit (selon les besoins du projet)

- Les extraits des catalogues ou autres publications récentes du candidat (maximum de 2).
- Échantillons de textes récemment publiés par les conservateurs et les écrivains (maximum de 2 par auteur).
- Programme d'activités actuel de l'organisme candidat.
- Devis estimatif des coûts de pré-publication, y compris les droits de reproduction ainsi que les frais de photographie, de traduction, de conception et de mise en page.

Instructions pour la soumission du matériel écrit

- Le matériel écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers soumis sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt, .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.
- Les extraits du catalogue ou d'autres publications importantes doivent être soumis sous forme numérique ou en copie sur des pages de 8½ po x 11 po.

Tous les documents papier doivent être :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE D2 – DOCUMENTATION D'APPUI NUMÉRIQUE

Veillez noter que votre documentation d'appui ne vous sera pas retournée par le Conseil des arts. La documentation d'appui soumise sera conservée avec votre demande jusqu'à ce qu'elle soit supprimée en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

La documentation d'appui numérique

- Veuillez envoyer jusqu'à **20 images**

Instructions pour soumettre la documentation d'appui numérique

- Vous devez soumettre la documentation d'appui numérique sur clé USB, CD ou DVD.
- Les liens web doivent mener directement à votre matériel d'appui et ne doivent exiger aucune autre navigation ni téléchargement de fichiers. Les URL doivent être accessibles pendant tout le processus d'évaluation. Le Conseil des arts ne peut être tenu responsable des liens qui ne fonctionnent pas.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des arts intacte et dans un format approprié.
- La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit :

- **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'œuvre, titre de l'œuvre).
- Le numéro de l'image doit correspondre à celui qui figure à la partie D3 « Description détaillée des images numériques ».

Les images doivent être :

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- plus petites que 1,5 Mo

PARTIE D3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES IMAGES NUMÉRIQUES

Veillez remplir la liste suivante. Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure ces renseignements supplémentaires sur une feuille séparée (maximum d'une page).

N° de l'image	Artiste ou artistes	Titre	Technique	Dimensions de l'œuvre	Date
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint tout le matériel d'appui requis. Assurez-vous également d'inscrire votre nom et le titre du programme de travail envisagé sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification
- Déclaration (**une signature originale** est requise)
- Soutien pour l'accès aux services, le cas échéant
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat
- Partie A2 – Description de la demande de fonds
- Partie A3 – Profil de l'organisme (organismes seulement – maximum de **500** mots)
- Partie B1 – Description du projet (maximum de **1 000** mots)
- Partie B2 – Collaborateurs du projet
- Partie C1 – Information financière : Revenus
- Partie C2 – Information financière : Dépenses
- Partie D1 – Documentation écrite
 - Curriculum vitae des artistes participants et des autres collaborateurs (maximum de **3** pages par collaborateur)
 - Candidats individuels seulement, inclure le curriculum vitae (maximum de **3** pages)
 - Catalogues ou autres publications récentes du candidat (maximum de **2**)
 - Échantillons de textes récemment publiés par les conservateurs et les écrivains (maximum de **2** par auteur)
 - Programme d'activités actuel de l'organisme candidat, le cas échéant
 - Devis estimatif des coûts de pré-publication, le cas échéant
- Partie D2 – Documentation d'appui numérique
 - Images numériques sur clé USB, CD DVD ou URL (maximum de **20**)
- Partie D3 – Description détaillée des images numériques

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Si vous n'avez pas de compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Auto-identification

Le Conseil des arts du Canada vous encourage à remplir le présent formulaire d'auto-identification pour mieux déterminer si nos programmes et services touchent un large éventail d'artistes canadiens. Toute personne qui fait une demande de subvention, siège à un comité d'évaluation par les pairs, est mise en candidature ou accepte un prix est invitée à le faire.

Le Conseil des arts a pour objectif d'appuyer un écosystème artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens, et l'équité est un moyen essentiel pour y parvenir. Tous les citoyens ont le droit de jouir d'un secteur artistique de qualité, accessible et pluraliste, dans lequel toutes les expressions créatives ont la même chance de s'épanouir.

Veillez ne pas remplir ce formulaire si vous êtes déjà inscrit au Portail du Conseil des arts. Dans ce cas, vous avez déjà eu l'occasion de répondre à nos questions.

Le fait de remplir ce formulaire est entièrement volontaire. Le Conseil des arts pourrait utiliser les renseignements recueillis ci-dessous pour améliorer l'équité en matière d'accès aux subventions et à d'autres opportunités, et aussi pour s'assurer que les groupes représentant la communauté artistique diversifiée du Canada bénéficient de ces opportunités. Ces renseignements pourraient également servir à évaluer les efforts de rayonnement du Conseil des arts, ainsi qu'à d'autres fins de recherche.

Nom _____

Année de naissance _____

Les renseignements servent à fournir de l'information sur la population artistique émergente ou chevronnée et à garantir une représentation générationnelle au sein des comités d'évaluation par les pairs.

Genre

Cette information sert à orienter notre compréhension de la notion de genre et de la parité des genres chez nos candidats.

Femme Homme Transgenre Intersexué Bispirituel

Région: Considérez-vous une autre province ou un autre territoire que celui où vous vivez comme votre lieu de résidence (un endroit où vous avez des racines, des connaissances et des liens)? Si oui, veuillez préciser :

Province ou territoire de résidence _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Lieu de résidence _____

Province ou territoire _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Code postal _____

Citoyenneté et Immigration

Statut (Citoyenneté et Immigration)

Tel que défini par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp>

Citoyen canadien Résident permanent Non-résident

Cochez la case si vous êtes un nouvel arrivant (arrivé il y a moins de cinq ans) ou immigrant au Canada

Ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à intégrer des artistes immigrants dans le milieu des arts professionnels au Canada.

Indiquez l'année où vous avez immigré au Canada _____

Diversité linguistique

Langues officielles

Ces renseignements servent à estimer la demande potentielle dans l'une ou l'autre de ces langues dans les programmes.

Choisissez la première langue officielle que vous avez parlée ou apprise.

Anglais Français Français et anglais
 ASL (American Sign Language) LSQ (Langue des signes québécoise)

Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de Canadiens dont la langue officielle maternelle ou choisie est la langue minoritaire dans leur province ou territoire.

Choisissez l'une des options ci-dessous si vous vous identifiez comme membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Anglophone en situation minoritaire (p.ex. un anglophone vivant au Québec)
 Francophone en situation minoritaire (p.ex. un francophone vivant au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, etc.)

Diversité linguistique

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer la langue ou les langues que vous avez apprises en premier et que vous comprenez encore :

Anglais Français Cri Inuktitut Ojibway
 Autre langue autochtone (veuillez préciser) _____
 Arabe Cantonais Pendjabi Espagnol
 Autres langues (veuillez préciser) _____
 ASL (American Sign Language) _____
 LSQ (Langue des signes québécoise) _____
 Autres langues des signes (veuillez préciser) _____

Personne sourde ou handicapée

Veillez indiquer si vous vous identifiez comme une personne qui :

- est sourde, partiellement sourde ou malentendante
- a un handicap (y compris la cécité, une déficience visuelle ou physique, des problèmes de mobilité, des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou une maladie mentale ou chronique)

Peuples autochtones ou Premières Nations du Canada

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Premières Nations
- Métis
- Inuit

Diverses cultures

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte qui fait partie d'au moins un de ces groupes (correspond à la « minorité visible » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>

Veillez préciser _____

Consentement à fournir des renseignements personnels

Consentement à partager des renseignements :

Veillez cliquer sur l'une des options suivantes :

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts a conclu une entente d'échange de données.

Je confirme que je suis d'accord avec ce qui suit:

- J'ai fourni les renseignements personnels dans le présent formulaire en sachant qu'ils serviront uniquement aux fins stipulées dans ce formulaire et dans l'Avis de confidentialité du Conseil des arts du Canada.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom* _____

Signature* _____

Date* _____

Accédez à vos renseignements

Vous pourrez avoir accès à vos renseignements personnels ou les faire modifier en soumettant une demande à :

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8

- Courriel: atip-aiprp@conseildesarts.ca
- Téléphone: 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696
- ATS : 1-866-585-5559

L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole

Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.